

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

32-179

DECRET N° 93-355 DU 28 JUILLET 1993

portant nomination d'un Délégué Général auprès du Ministre d'Etat,
Président du Comité de la Législation, des Affaires Juridiques
et de la Réforme Administrative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;

VU le Décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres,

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur OUABARI Joseph est nommé, auprès du Ministre d'Etat, Président du Comité de la
Législation, des Affaires Juridiques et de la Réforme Administrative, Délégué Général, chargé de la Justice.


Monsieur OUABARI Joseph a rang et prérogatives de Secrétaire d'Etat.

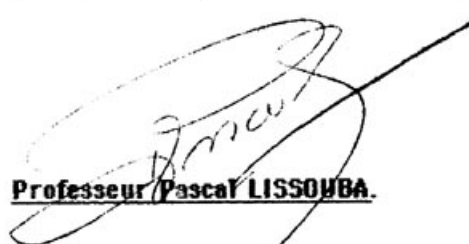
Article 2. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera
publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 28 JUILLET 1993

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,


Général Jacques Joachim YHOTIBY-OPANGO


Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre des Finances et du Budget,


Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.

Le Ministre d'Etat, Président du Comité de la
Législation, des Affaires Juridiques et de la
Réforme Administrative,


Aimé MATSIKA.